Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 8

Rubrik: Nous bâtissons : documentation pour les sociétés coopératives d'habitation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUS BÂTISSONS

Documentation pour les sociétés coopératives de construction

Suffisamment de place pour les meubles

Chambre d'enfants

Dans la chambre d'enfants, on doit pouvoir mettre deux lits normaux. Comme les enfants consomment un peu moins d'air, la surface peut être réduite à 10 m².

Le plus avantageux, c'est la chambre avec une paroi sans fenêtre de 4 m. 08 de longueur, le long de laquelle les deux lits peuvent être placés.

Mesures des meubles :	lit normal	200 × 100 cm.
	armoire	105 × 44 cm.
		110 × 50 cm.
		150 × 62 cm.
	petite table	80 × 50 cm.

La cuisine

La cuisine doit être séparée des autres locaux, afin que l'air saturé de vapeur et pauvre en oxygène (cuisine au gaz, chauffage du calorifère depuis la cuisine) ne passe pas dans la chambre familiale ou dans une chambre à coucher (voir *Habitation*, N° 6/1955). Dans les appartements de plus de deux chambres sans vestibule, il faut une table près de la fenêtre de la cuisine avec assez de place pour y prendre les divers repas. Cette table est aussi utilisée pour la préparation des repas. La surface de stationnement et de mouvement doit être assez grande pour permettre à la ménagère d'être aidée par une autre personne pour la préparation de la cuisine. Il faut suffisamment de buffets pour les aliments, la vaisselle et les ustensiles. On gagne de la place en mettant un buffet surélevé au-dessus de l'évier et un tablard, ce qui est aussi agréable parce qu'à portée de main. En tout cas, la place doit être prévue pour une armoire frigorifique. Pour une famille de quatre personnes, la cuisine ne doit pas avoir moins de 7 m² de surface.

Les frais d'installation les moins élevés peuvent être obtenus lorsque le fourneau, le tablard et l'évier sont rangés en une ligne permettant de combiner les installations le plus simplement possible avec celles de la salle de bain.

Selon l'Institut d'organisation industrielle de l'E.P.F., pour 53 % des femmes, une hauteur d'évier de 93 cm. est la plus favorable. La meilleure hauteur de la cuisinière est inférieure d'environ 10 cm. (les cuisinières normales ont une hauteur de 85 cm.). « Si, à l'encontre de résultats indiscutables, on veut aboutir à un compromis entre la hauteur de la cuisinière et la hauteur de l'évier pour avoir une hauteur unique, il est recommandable de surélever la cuisinière, mais en aucun cas il ne faut abaisser l'évier. » De mettre la cuisinière sur un socle n'a pas donné de résultats concluants. On obtient un seul alignement sur le devant en déplaçant la paroi de séparation entre la baignoire et l'évier, où passent les conduites verticales, ou bien si l'on adopte un évier de 60 cm. de large pourvu à l'arrière d'une surface de dépôt.

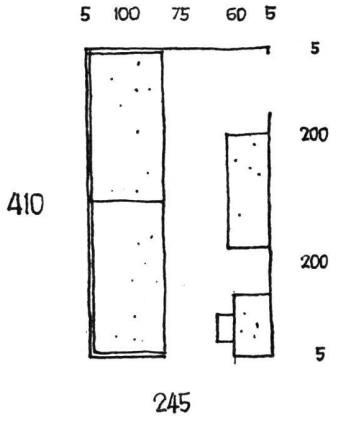

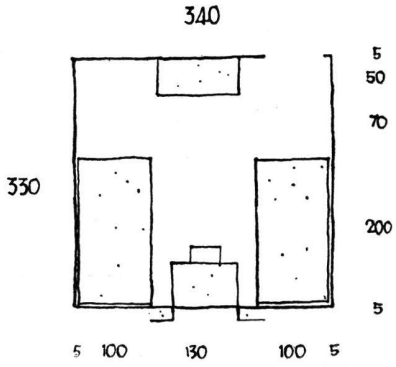

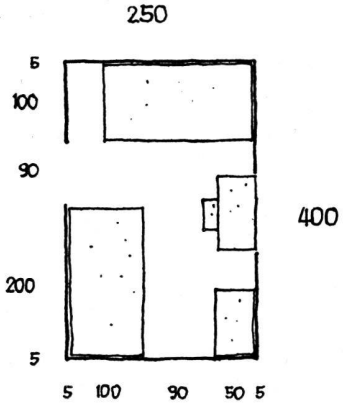

Chambre particulière

Par chambres particulières, il faut entendre des chambres où l'on dort, dans lesquelles on ne peut mettre qu'un lit normal. Elles n'ont d'utilité que dans les familles où l'on doit avoir une chambre à coucher particulière pour un enfant. Une chambre d'une personne pour jeune ou adulte, qui veut travailler dans sa chambre à coucher ou veut se retirer de la chambre familiale pour être seul, doit avoir une surface du sol d'au moins 10 m². Mais quand le local est déjà si grand, il doit être alors organisé pour pouvoir y mettre deux lits normaux.

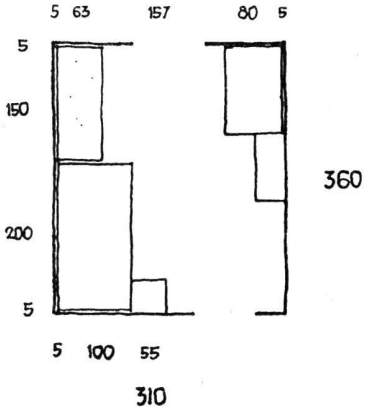

Il est moins onéreux d'obtenir l'eau chaude pour la cuisine par un petit boiler particulier que par le boiler à gaz de la chambre de bain.

La partie supérieure de la paroi et le plafond doivent être peints à la chaux plutôt qu'à la peinture.

La lampe doit être installée de telle sorte qu'elle éclaire aussi bien la place de travail que la cuisinière.

A la fenêtre, il ne faut pas oublier la petite fenêtre de ventilation.

L'armoire à balais doit être dans le corridor ou dans la cuisine, mais pas dans une chambre à coucher.

Bain et W.-C.

Concernant des appartements pour familles et enfants, il va de soi qu'il doit y avoir une installation de bain et des W.-C. à l'intérieur de l'appartement. Pour les appartements de plus de trois chambres, le bain et les W.-C. doivent être si possible séparés. Ils doivent avoir une aération directe.

Les opinions des usagers diffèrent sur la question de savoir quelle est la plus avantageuse de la baignoire normale, de la demi-baignoire ou de la douche. Chaque installation a ses avantages et ses désavantages. Si on utilise la douche, elle doit être installée de telle sorte que les enfants puissent facilement se laver dessous.

La chambre de bain ne doit pas être trop petite. On doit pouvoir s'y mouvoir. C'est le local pour les soins corporels et il est beaucoup plus utilisé qu'on ne le croit généralement. La chambre de bain doit aussi être conforme à l'« hygiène ». Les baignoires murées sont d'un usage plus avantageux que les baignoires libres. Derrière les baignoires qui ne sont pas murées, il y a toujours des endroits qui ne peuvent être nettoyés qu'à grand-peine ou même pas du tout.

Place nécessaire

Table placée contre la paroi :

a) pour cinq personnes

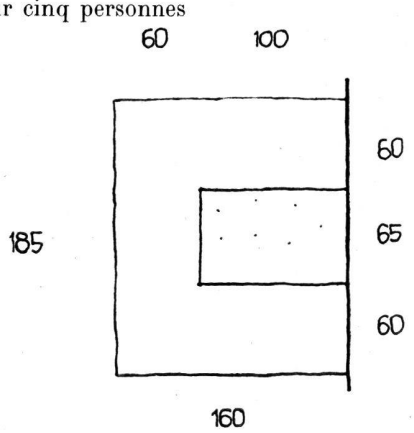

b) pour quatre personnes

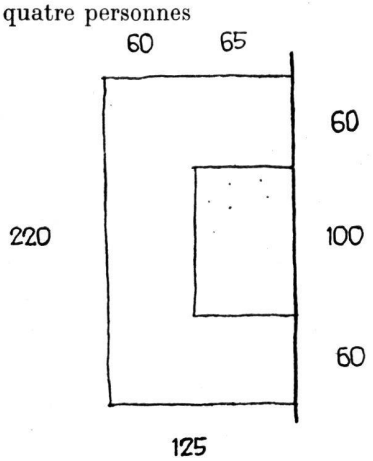

Afin qu'on puisse encore passer à côté de la table, même lorsqu'une personne y est assise, il doit y avoir entre le devant de la cuisinière et la paroi qui lui fait face une distance d'au moins 1 m. 60 pour une table de quatre personnes, et de 1 m. 95 pour une table de cinq personnes.

Exemples pour l'ordonnance

a) type chambre

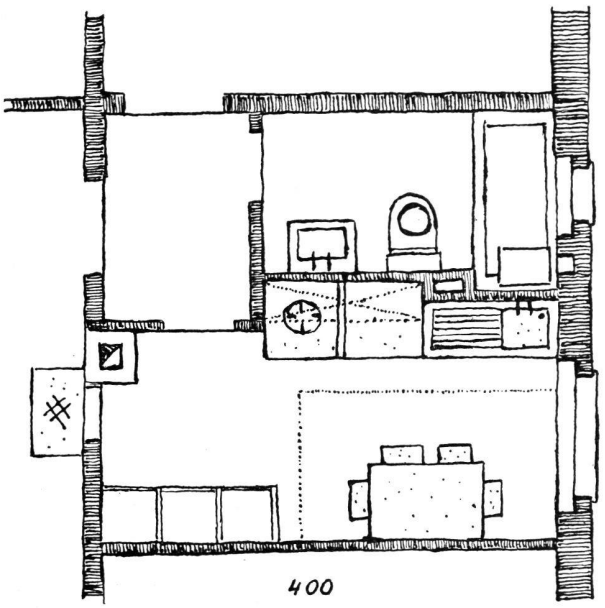

b) type corridor

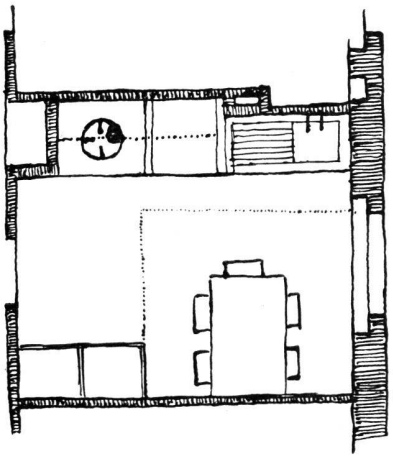
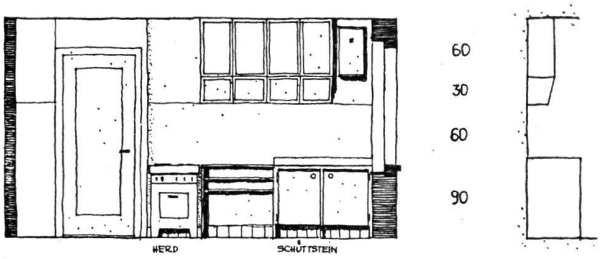
c) aspect